



Date signature de la caution solidaire

Par **lacanor**, le **11/11/2013** à **21:55**

Bonjour,
Demain je dois signer le bail pour une location dont le début du bail se fera le 15 Novembre.
Mes parents sont garant mais ne peuvent être présent. On m'as donc fournit à l'avance les papier à remplir.
J'ai demandé à mes parents de signé au 15 Novembre, date du début du bail et de l'etat des lieu.. Or je le signe demain.. Est-ce que cela peut poser problème? J'ai un gros doute d'un coup...
Merci d'avance pour vos réponses.
Christophe

Par **cocotte1003**, le **12/11/2013** à **04:06**

Bonjour, normalement le bailleur peut exiger que les personnes caution soient présentes à la signature du bail afin de vérifier leur identité. Le bailleur est tout à fait en droit de refuser la signature du bail s'il manque des documents. Seul la date d'effet du bail reste valable puisqu'il peut être signé plusieurs semaines avant le début, cordialement